

DECISION PORTANT DELEGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE N°2022-038  
UNITE OPERATIONNELLE CNED PRO

**Le Directeur général du Centre national d'enseignement à distance**

Vu les articles R 426 ;1 à R 426 ;24 du Code de l'éducation relatifs au Centre national d'enseignement à distance et en particulier l'article R426 ;10 ;  
Vu le décret du 23 mars 2022 portant nomination de Monsieur Jean-Noël Tronc en tant que directeur général du Centre national d'enseignement à distance ;  
Vu le code de la commande publique ;  
Vu l'arrêté du 21 mars 2014 fixant la liste des organismes dont le contrôle budgétaire est confié au contrôleur budgétaire et comptable ministériel près du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;  
Vu l'arrêté du 24 avril 2015 relatif aux modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur le Centre national d'enseignement à distance (Cned) ;  
Vu l'organisation budgétaire de l'établissement ;  
Vu la procédure de visa préalable d'engagement des dépenses du Cned ;  
Vu la décision du directeur général n° 2022-02 portant nomination de Monsieur Jean-Pierre Sanchez directeur de l'unité opérationnelle CNED Pro (UO Pro) ;  
Vu la délégation permanente de signature n° 2022-025 de l'unité opérationnelle CNED Pro ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** En complément de la délégation permanente de signature de l'unité opérationnelle CNED Pro, délégation temporaire est donnée à Monsieur François Mogeon, Responsable du Département Accompagnement Pédagogique de l'Inscrit, pour la période du 18 au 29 juillet 2022, à l'effet de signer au nom du directeur général du Cned l'ensemble des actes figurant à l'annexe 1 à la présente décision.

**ARTICLE 2 :** Les actes impliquant un engagement de dépenses entrant dans le champ de la présente délégation devront respecter les principes de la comptabilité publique (imputation, disponibilités des crédits) et, le cas échéant, les règles de visa préalable des dépenses par le contrôle financier, ainsi que la réglementation relative aux marchés publics ; Chaque acte d'engagement donnera lieu, dès émission, à l'enregistrement dans la comptabilité des dépenses engagées ouverte dans l'établissement.

**ARTICLE 3 :** La présente décision de délégation prend effet à la date du 18 juillet 2022 et jusqu'au 29 juillet 2022 inclus.

**ARTICLE 4 :** La secrétaire générale et le directeur de l'unité opérationnelle CNED Pro sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée sur l'intranet du Cned et le site Cned.fr.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**CNED**  
AU SERVICE DE TOUTES LES RÉUSSITES

**ARTICLE 5** : Cette décision sera notifiée à la secrétaire générale, au directeur de cabinet, aux directeurs adjoints, aux directeurs et directeurs adjoints des unités opérationnelles, aux directeurs métiers, à l'agent comptable ainsi qu'à chaque agent à qui la présente accorde délégation de signature.

Fait à Futuroscope Chasseneuil, le **06 JUIL. 2022**

**Jean-Noël Tronc**

## Annexe 1 : Actes pour lesquels la signature du directeur général du Cned est déléguée

### Gestion des services à l'inscrit

---

#### Décisions, attestations et certificats :

- Décision d'inscription ou de refus d'inscription ;
- Certificats de scolarité, attestations d'inscription ;
- Certificats d'assiduité et notamment ceux sollicités pour un inscrit en formation professionnelle continue ;
- Attestations de fin de formation et bilan de fin de formation ;
- Attestations d'inscription à un stage de formation – AISF ;
- Attestations d'entrée en stage de formation – AESF ;
- Attestations de statut étudiant/non étudiant ;
- Formulaires de prise en charge par les financeurs ;
- Notifications conditionnelles de bourses ;
- Relevés de notes, livrets relatifs à la scolarité/à la formation ;
- Décision d'attribution du fond social collégien et lycéen ;
- Certificat de radiation, Exeat ;
- Déclaration aux mairies des élèves de moins de 16 ans scolarisés au Cned.

#### Traitement des réclamations et suivi des dossiers d'inscrits :

- Décision en application des conditions générales de délivrance des formations, hors cas de force majeure lié à une situation médicale ou financière, sous réserve du respect des procédures internes et des modèles types validés par la direction du développement commercial et marketing ;
- Décision de transfert ou de report de formation, sous réserve du respect des procédures internes et des modèles types validés par la direction du développement commercial et marketing ;
- Décision de remise commerciale prise en application de la procédure élaborée par la direction du développement commercial et marketing ;
- Communication de dossiers suites aux demandes de communication du dossier ou livret scolaire d'un élève par un établissement scolaire ;
- Notification aux inscrits des propositions d'orientation ;
- Décisions relatives aux demandes de positionnement.

#### Stages :

- Conventions de stage et avenants pour les inscrits du Cned établis conformément au modèle type élaboré par le SG/DJ ;
- Décision relative à la validité d'un stage ;
- Attestations de stage et de formation en milieu professionnel.

#### Divers :

- Certificats administratifs (pour la comptabilité).